

Morbihan

Saint-Avé. Hospitalisé d'office, la justice le libère

21 octobre 2009

Le juge des libertés et de la détention de Vannes a opté, lundi, pour la mainlevée de l'internement de Marc Le Clerre, âgé de 47ans. Contre son gré, il était placé au sein de l'Établissement public de santé mentale (EPSM), à Saint-Avé, depuis le début de l'année 2008.

Le délibéré du juge des libertés et de la détention vannetais était attendu pour lundi. Mais Me Raphaël Mayet, le conseil de la famille Le Clerre, n'en a eu connaissance que dans la matinée d'hier: Marc Le Clerre, ce quadragénaire hospitalisé à la demande d'un tiers au début de l'année passée, puis d'office par la préfecture du Morbihan, peut légalement quitter l'Établissement public de santé mentale (EPSM) de Saint-Avé. Ainsi en a décidé le magistrat, optant donc pour une «mainlevée» de cet internement, officiellement acté pour un «syndrome délirant à thématique mystique et sexuelle avec hallucinations auditives» (Le Télégramme du mardi 13octobre).

Le «pot de terre» n'a finalement pas été brisé

«Il s'agit d'une décision courageuse», commente l'avocat du barreau de Versailles. Qui détaille: «Le juge a donné raison au pot de terre contre le pot de fer», à savoir la préfecture morbihannaise. Il lui est reproché, d'après les premières conclusions connues, d'avoir prolongé l'hospitalisation d'office hors délai, via un arrêté. Un retard de deux jours, fin juillet. Elle dispose maintenant d'un mois pour faire appel de ce jugement, une démarche non suspensive. Aucun commentaire dans ses services, pas plus qu'à la direction de l'EPSM, d'ailleurs. Pour Philippe Le Clerre, l'un des quatre frères de Marc, dont la mère habite Pluvigner, voici une «victoire pour lui, pour nous tous et au niveau citoyen contre l'arbitraire». Il avait été informé de la décision hier matin également, par André Bitton, le président du Groupe information asiles (GIA), qui soutient les Le Clerre dans ce combat.

Un passage en post-cure

Dorénavant, une nouvelle question se pose: que va devenir Marc Le Clerre après sa sortie de l'EPSM, que sa famille n'espère pas trop sèche? Elle y travaille justement, aidée par un médecin psychanalyste local. Philippe Le Clerre imagine un programme: «Nous pourrions le faire passer, provisoirement, en post-cure dans une clinique du département. Puis, il pourrait être dirigé vers un établissement spécialisé». Tout ceci avec son accord, évidemment. Plusieurs pistes sont d'ores et déjà envisageables: Saint-Étienne-du-Rouvray (Seine-Maritime), la clinique dite de La Borde (Loir-et-Cher) ou celle de l'Auzon, près de Clermont-Ferrand.

- Aurélien Douillard